Commission : Droits humains

Question : Lancement d’une campagne onusienne de sensibilisation aux droits des femmes

Auteur : Suède

La position de la Suède est particulièrement progressiste quant aux garanties juridiques concernant les droits des femmes. Cette volonté politique est le résultat d'une tradition ancienne puisque dès le XIIIème siècle, le roi Birger Jarl a promulgué une législation sur les violences faites aux femmes, interdisant le viol et l’enlèvement. Toutefois, les droits des femmes ne se limitent pas aux atteintes à l'intégrité physique de la femme mais comprennent également les dimensions suivantes : droits civiques (droit de vote et d'éligibilité), droit à l'égalité devant la loi, droit de travailler, droit à un salaire égal, droits parentaux, droit à l'autonomie corporelle (IVG et contraception), droit de divorcer et liberté de vivre à l'abri du sexisme.

Sur le plan historique, l'adoption de textes législatifs garantissant ces droits est liée à la reconnaissance par une communauté nationale de revendications exprimées notamment par les mouvements féministes et certains partis politiques. En effet, les mouvements traditionnellement considérés comme "progressistes" ou positionnés à gauche sur l'échiquier politique font de la défense des droits des femmes un enjeu majeur.

Il est notoire que ce positionnement en faveur des femmes diffère fortement d'un pays à l'autre. Or, dans notre pays, la social-démocratie qui a joué un rôle prépondérant au cours de la deuxième partie du XXème siècle a été un vecteur de cette politique d'émancipation. Cette caractéristique nationale est également liée au rôle de l'église luthérienne qui traditionnellement confère aux femmes un rôle beaucoup plus important que l'église catholique. En effet, aujourd'hui encore, l'église catholique prédominante en Europe du sud (France, Espagne, Italie, Portugal...) ne permet pas aux femmes de devenir prêtre alors que nombre d'entre elles assurent les fonction de pasteur dans notre pays depuis 1960. De façon générale, les droits des femmes demeurent incontestablement une composante essentielle du "modèle suédois" qui est cité en exemple sur la scène internationale.

Aussi, la Suède souhaite poursuivre ses efforts en faveur de l'amélioration de la condition féminine au regard des enjeux du monde contemporain. En cela, notre pays doit prolonger le travail législatif accompli tout au long du XXème siècle qui a fait de la Suède une référence au sein de la communauté internationale. En effet, parmi les textes les plus significatifs, on peut citer l'obtention du droit de vote et d'éligibilité dès 1921, l'adoption d’une loi interdisant le viol entre époux en 1965 ou encore, en 1980, l'inscription de la neutralité sexuelle dans sa loi de succession au trône. Par ailleurs, notre pays dispose des législations communes à la plupart des pays occidentaux en matière d'interruption volontaire de grossesse et de divorce. En outre, il faut souligner qu'en 1974, la Suède a été le premier pays au monde à remplacer le congé de maternité par un congé parental. Enfin, depuis deux décennies, une réponse législative a été apportée à des problématiques dont les médias occidentaux se sont fait l'écho de façon particulièrement aiguë au cours des dernières années ; la Suède s'est distinguée par une loi interdisant l’achat de services sexuels en 1999 et le harcèlement est devenu une infraction pénale en 2011.

Sur le plan international, notre pays s'est également engagé, notamment par la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, signée le 11 mai 2011 à Istanbul. Cet engagement a fait suite à l'adoption par notre parlement dès 1998 d'une loi sur les violences faites aux les femmes.

Ces avancées de la nation suédoise sont intervenues dans un monde où les inégalités entre hommes et femmes demeurent très fortes tant sur le plan social que sur les plans économique et politique.

Afin de faire partager nos convictions et nos valeurs, Stefan Löfven, notre premier ministre, s'est associé à la campagne HeForShe de solidarité pour l'égalité des sexes lancée par l'ONU Femmes. L'objectif de cette démarche internationale est d'inclure les hommes dans le combat pour les droits des femmes. En Suède, tous les ministres hommes ont rejoint cette initiative. Notre gouvernement a donc été le premier à s'engager collectivement dans HeForShe.

Cependant, malgré cet arsenal législatif que bien des pays pourraient nous envier, un certain nombre de problématiques demeurent prégnantes et certains indicateurs politiques, économiques et sociaux traduisent une réalité encore insatisfaisante voire préoccupante.

Sur le plan politique, la parité ministérielle semble acquise puisque que le gouvernement actuel compte 12 ministres femmes sur un total de 23 ministres. Mais il convient de la prolonger s'agissant des secrétaires d'Etat (la proportion de femmes n'est que de 38%) et sur le plan des parlementaires (actuellement la proportion de parlementaires femmes est de 44%).

Mais le principal problème en Suède demeure celui de l'inégalité salariale entre les hommes et les femmes puisque selon une étude de l'OCDE, les suédoises ont une rémunération inférieure de 14% à celle de leurs collègues masculins de même niveau de compétence et de qualification. Cet indicateur place notre pays seulement à la 71ème place sur les 142 pays de cette organisation. Ce résultat fait donc apparaître un décalage considérable dans notre pays entre la situation du monde politique et celle que connaissent les entreprises.

Par ailleurs, malgré l'existence de lois à ce sujet, les violences faites aux femmes demeurent une réelle préoccupation. En 2015, 29 000 cas de femmes victimes de violences de genre ont été enregistrés dans notre pays et ce chiffre ne cesse d'augmenter au fil du temps.

Ainsi, la Suède souhaite améliorer la condition des femmes grâce à sa participation à la création d'une campagne onusienne dans le but de réduire les violences de genre et mettre en place une législation garantissant notamment l'égalité salariale dans les entreprises. Cette dernière volonté est également une priorité pour les autres pays scandinaves en matière d'égalité hommes/femmes. Enfin, même si la situation de notre pays ne peut être considérée comme totalement satisfaisante, sa législation progressiste peut servir d'exemple à d'autres membres de la communauté internationale, notamment à propos d'éducation.